

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LINZ
Kärntnerstraße 26, 4020 Linz

Prolongations par tél:	0732/7070 – 0
Téléfax	0732/7070-4547
Internet	www.stadtbibliothek.at
E-mail	bib@mag.linz.at
Catalogue de la bibliothèque en ligne	http://stadtbibliothek.linz.at

Depuis septembre 2007, la bibliothèque principale se trouve à la Wissensturm. Une nouvelle bibliothèque pour enfants (KiWi) et le centre d'auto-apprentissage (LeWis) complètent l'offre de la bibliothèque. Pour l'emprunt et le retour des médias, des caisses en libre-service équipées de la technologie RFID sont à la disposition des clients.

Dans la ville de Linz, il y a également 6 succursales. Tous les médias peuvent être rendus dans chaque succursale. L'accès public à internet est disponible dans toute des succursales. Sur tous les sites, il est possible de s'inscrire aux cours de l'université populaire (VHS) et de bénéficier des services publics (sauf Urfahr), tels que l'Aktivpass de la ville de Linz, cartes de parking pour les résidents, enregistrement de domicile, déclarations d'objets trouvés et perdus.

Inscription

Pour pouvoir emprunter des médias, vous avez besoin d'une carte d'abonné. Celle-ci est valable dans toutes les succursales. Elle est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Pour l'inscription des enfants de moins de 14 ans, la signature d'un représentant légal responsable en cas de dommage et tenu au paiement de la créance née de ce dommage est nécessaire.

L'emprunt se fait exclusivement pour un usage personnel. Il n'est pas permis de transmettre les médias empruntés à des tiers dans le but de les utiliser pour une représentation publique ou dans le but de les reproduire.

De par son inscription, le client ou la cliente s'engage à respecter la législation relative aux droits d'auteur lors de l'utilisation des médias de la bibliothèque municipale. Lors de l'inscription, les prénoms, nom, date de naissance, sexe et résidence principale seront enregistrés. Toute modification des données de la cliente / du client doit être communiquée immédiatement à la bibliothèque municipale.

Comportement dans les locaux de la bibliothèque municipale et règlement intérieur

Chaque cliente / chaque client doit se comporter de manière à ce que les autres clients ne soient pas dérangés ou gênés dans leur utilisation de la bibliothèque municipale. Toute personne pénétrant dans les locaux de la bibliothèque municipale ou utilisant ses services est soumise au règlement intérieur de la bibliothèque en vigueur disponible dans les succursales.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque municipale. Il est interdit d'introduire des articles de sport et de jeux (scooter, rollers, skateboards et autres) dans les locaux de la bibliothèque.

Il est interdit d'introduire des animaux domestiques, à l'exception des chiens-guides dans le cas de l'accompagnement nécessaire d'une personne malvoyante.

Les casiers doivent être libérés le jour même jusqu'à la fermeture de la bibliothèque. La bibliothèque municipale est autorisée à vider les casiers qui n'auraient pas été libérés à temps.

Le personnel de la bibliothèque est autorisé à contrôler les médias empruntés à la sortie. La directrice du bibliothèque municipale ou le personnel de la bibliothèque municipale mandatés par lui veille au respect du règlement intérieur. Les consignes du personnel doivent être suivies.

Au regard du droit privé, la production d'une copie digitale d'un CD ou DVD dans les locaux de la bibliothèque n'est pas autorisée.

Perte de la carte d'abonné

La perte ou le vol de votre carte d'abonné doit être immédiatement signalé par téléphone ou en personne, de sorte que celle-ci soit bloquée et ne soit pas utilisée abusivement. Sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et moyennant une taxe de € 2, une carte de remplacement vous sera remise.

La carte d'abonné demeure la propriété de la bibliothèque municipale de Linz et n'est pas transmissible. La cliente / le client est responsable de la garde régulière et minutieuse de la carte d'abonné. La cliente / le client est responsable à l'égard de la bibliothèque municipale pour les dommages nés du non-respect de ces obligations.

Délais d'emprunt

Livres, jeux,, partitions, lecteurs eBook: 4 semaines

CDs, CD-ROMs, DVDs, livres audio, magazines*: 2 semaines

* Les magazines peuvent être empruntés à l'exception du dernier numéro.

e-books: 3 semaines

Responsabilité

Vous êtes responsable des médias que vous empruntez. Il est supposé que vous les avez empruntés en parfait état. La responsabilité s'étend aussi aux pertes ou détériorations accidentelles.

Avant chaque emprunt de médias, la cliente / le client doit contrôler ceux-ci quant aux défauts apparents ou quant à leur intégralité. Les réclamations ultérieures ne sont pas possibles.

La bibliothèque municipale décline toute responsabilité quant aux objets du client qui seraient endommagés, abandonnés, égarés ou perdus de quelque manière que ce soit dans ses locaux, ceci vaut en particulier pour les objets déposés dans les casiers.

La participation aux manifestations de la bibliothèque municipale se fait sous la propre responsabilité du participant.

La bibliothèque municipale n'est, en particulier, tenue à aucune obligation de surveillance des mineurs.

Perte ou détérioration

La perte ou la détérioration de médias empruntés doit être immédiatement signalée à la bibliothèque municipale. Il est interdit de réparer soi-même les détériorations ou de les

faire réparé.

Toute personne perdant ou détériorant un livre ou un autre média emprunté est tenue au remplacement en vertu des dispositions légales.

En cas de détérioration ou perte d'un média appartenant à la bibliothèque municipale (ainsi que les étuis et emballages correspondants), les clients sont tenus à la réparation du dommage.

Le fait d'écrire, annoter et souligner dans les livres et sur les médias et d'enlever les étiquettes est considéré comme une détérioration.

Dans le cas où une pièce d'un média multi-pièces ne peut être remplacée, le média doit être remplacé dans son intégralité. Il est possible de remplacer par le même média, un média de même valeur ou par un remboursement financier en fonction de la valeur actuelle du média. Le type et le montant du remplacement sont déterminés par les bibliothécaires.

La bibliothèque municipale décline toute responsabilité quant au fonctionnement parfait des médias empruntés. La bibliothèque municipale décline toute responsabilité au regard des dommages causés aux appareils, données ou supports de données de la cliente / du client lors de l'utilisation des médias.

Nous ne pouvons pas garantir que les médias audiovisuels sont compatibles avec la configuration de votre matériel.

Réservations

Tous les médias peuvent être réservés sur chaque site et peuvent être délivrés dans chaque succursale souhaitée. Vous serez prévenu par écrit, le média reste réservé pour vous pendant 10 jours. La réservation expire pour les médias qui ne sont pas retirés pendant ce délai.

Taxe de réservation: € 1 / média

Retour tardif

Le paiement des taxes de prêt ne libère pas de l'obligation de retour du média emprunté. Dans l'hypothèse où les médias ne sont pas restitués en dépit d'une mise en demeure, la bibliothèque municipale peut considérer les médias comme étant perdus et peut exiger leur remplacement.

Des arriérés de paiement résultant de l'emprunt de médias de la bibliothèque municipale seront, si nécessaire, réclamés en justice. Le tribunal de Linz est compétent ratione materiae en cas de litige, le droit autrichien est applicable.

Prolongations

Le prêt de médias peut être prolongé un maximum de deux fois.

Exception: la résevation des médias ne peuvent pas être prolongés.

La prolongation doit prioritairement être effectuée par la cliente / le client en ligne dans son compte client. Dans l'hypothèse où les conditions personnelles ou techniques ne le permettraient pas, les prolongations peuvent également être effectuées pendant les heures d'ouverture personnellement, par téléphone ou par e-mail : verlaengerungen@bib.mag.linz.at.

Une prolongation du délai d'emprunt par e-mail n'est valable qu'avec l'e-mail de réponse de la bibliothèque.

Les prolongations par e-mail ne peuvent être prises en compte que les jours de semaine (lundi-vendredi) jusqu'à 18 heures pour le jour même.
Lors de la prolongation par le payeur, les mêmes taxes sont à payer que pour l'emprunt.

Media2go – bibliothèque digitale

Tous les clients inscrits de la bibliothèque municipale peuvent utiliser la bibliothèque digitale virtuelle (eBooks, eAudios, ePapers, eVideos et eMusik) gratuitement. L'accès se fait sur www.media2go.at, où les conditions d'utilisation du prêt digital peuvent également être consultées.

Catalogue internet

Vous pouvez rechercher dans notre fonds, prolonger et retenir des médias via internet. Vous trouverez l'accès sur notre page d'accueil:

<http://stadtbibliothek.linz.at>

Accès à internet

Sur de nombreux sites, des postes internet sont mis à votre disposition sur présentation de votre carte d'abonné et sur inscription à l'accueil.

L'utilisation est gratuite et est limitée à 30 minutes par personne et par jour. Une prolongation n'est possible que dans la mesure de la disponibilité des ordinateurs. Pour des travaux plus longs, nous vous conseillons l'utilisation d'un ordinateur au LeWis (centre d'apprentissage à la Wissensturm). L'utilisation des places de travail informatique et les places de travail audiovisuel peut être limitée dans le temps par le personnel de la bibliothèque en raison d'exigences opérationnelles.

Les places internet mises à disposition dans les locaux de la bibliothèque municipale servent avant tout à la recherche et à l'obtention d'information. Les logiciels amenés ou téléchargés ne peuvent pas être installés sur les ordinateurs. Il est interdit de consulter, sauvegarder ou envoyer à ces places des adresses internet et pages pronant la violence ou ayant un contenu pornographique et/ou raciste.

La bibliothèque municipale décline toute responsabilité au regard des contenus, disponibilité, qualité et fiabilité des offres provenant de tiers sur les lignes et accès mis à disposition. Pour les personnes ayant moins de 14 ans et lors de l'inscription, la représentante légale / le représentant légal approuve expressément par écrit l'accès aux médias électroniques.

A la Wissensturm et en fonction des disponibilités, des ordinateurs portables peuvent être empruntés gratuitement pour une utilisation dans la bibliothèque contre remise d'une carte d'identité avec photo.

<http://www.facebook.com/wissensturm>

Sites

Stadtbibliothek Wissensturm

Kärntnerstraße 26

Tel. 0732/7070-4310

Stadtbibliothek Auwiesen

Wüstenrotplatz 3

Tel. 0732/302408

Stadtbibliothek Dornach-Auhof

Sombartstraße 1-5

Tel. 0732/2560-661

Stadtbibliothek Ebelsberg

Kremsmünstererstr. 1-3

Tel. 0732/308992

Stadtbibliothek Pichling

Lunaplatz 4

Tel. 0732/321173

Stadtbibliothek Urfahr

Hauptstraße 1-5

Tel. 0732/7070-2953 ou 2954